

Fête de la Musique - Attribution de subventions aux associations musicales partenaires

M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon a fait le constat durant l'été 2005, en liaison avec les services de l'État, de l'évolution de la Fête de la Musique et de la nécessité de l'organiser différemment.

Tout en conservant le caractère ouvert de la manifestation, il a paru important d'organiser «la spontanéité» pour permettre aux différentes formes musicales de retrouver leur place, au public y compris familial de participer agréablement à la fête.

Une évolution du cadre d'organisation a été envisagée pour produire, a priori, des effets dans les trois années à venir.

Des concertations avec les acteurs musicaux, les commerçants du centre-ville, les services de la Police Nationale, ont permis des changements significatifs dès 2006. Piloté conjointement par la Direction de la Police Municipale et la Direction Développement Culturel, en liaison étroite avec un comité d'élus, en particulier, Denis BAUD, Jean-Claude ROY et Frank MONNEUR, les propositions incluaient dès 2006 la réalisation d'un programme et le soutien logistique accru aux associations qui animeront les scènes principales :

- **Place de la Révolution** : Association «Le Bastion» en liaison avec le Conservatoire National de Région.
- **Place du 8 Septembre** : Association «Eclectik» en liaison avec Radio Sud.
- **Promenade Granvelle** : France Bleu en liaison avec «Les Amis du Cylindre».

Pour réaliser cette opération, il était nécessaire de prendre en charge au-delà des mises à disposition de matériel municipal, une partie des coûts techniques.

Il est proposé d'allouer une subvention à chacune des associations partenaires et animateurs de sites municipaux comme sus-évoqué :

- * 1 800 € à l'Association «Le Bastion»
- * 1 500 € à l'Association «Eclectik»
- * 2 000 € à l'Association «Les Amis du Cylindre».

La dépense totale, soit 5 300 €, sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010 du budget primitif 2006.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : C'est très bien organisé. Tu as fait un super boulot.

M. Franck MONNEUR : Je n'ai pas fait le travail tout seul mais en concertation avec notamment deux Adjoints Denis BAUD et Jean-Claude ROY et les services concernés pour rendre plus de convivialité et permettre à toutes les esthétiques musicales de s'exprimer, c'était beaucoup plus familial cette année, on s'en félicite.

M. Pascal BONNET : Je voudrais juste savoir ce que veut dire organiser la spontanéité.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas (rires)».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.